

L'économie sociale et solidaire et le bénévolat dans l'Algérie de l'après Covid-19

Noureddin MIHOUBI ⁽¹⁾

Introduction

La pandémie de Covid-19 qui touche actuellement la majorité des pays du monde, continue d'avoir de graves effets sanitaires et économiques. Plusieurs organisations humanitaires internationales ont tiré la sonnette d'alarme pour attirer l'attention sur les conséquences économiques et sociales de cette pandémie sur les franges sociales vulnérables. Selon la banque mondiale, un demi-milliard de personnes, soit 8 % de la population mondiale, risquent de tomber dans la pauvreté en raison de la crise sanitaire actuelle, et cette dernière pourrait entraîner entre 40 et 60 millions de personnes dans l'extrême pauvreté.

En Algérie, le ralentissement de l'économie nationale, conjugué aux mesures de confinement partiel appliquées à toutes les wilayas depuis le 4 avril pour freiner la propagation de la pandémie, ont davantage exposé à la précarité les couches sociales les plus vulnérables et ont mis en exergue les inégalités sociales, les marginalisations géographiques et l'exclusion de larges pans de la société du processus de développement. Après que cette question de la pauvreté fut presque évacuée du discours officiel durant plusieurs années¹, le ministre actuel de l'intérieur déclara le 5 juin dernier que son ministère a recensé 15 000 zones d'ombre habitées par 8,5 millions de citoyens. Bien que la notion de « zones d'ombre » reste à préciser, cette déclaration reconnaît néanmoins que le cinquième de la population algérienne ne vit pas dans des conditions de dignité.

Dans cet article il s'agira d'aborder deux idées relatives à l'amélioration du niveau de vie des couches sociales vulnérables et à la réduction des inégalités sociale, qui sont l'économie sociale et solidaire (ESS) et le bénévolat.

⁽¹⁾ Maître de recherche B, Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle, 31000, Oran, Algérie.

¹ L'ancien ministre des affaires religieuses Bouabdallah Ghlamallah avait déclaré en 2009 qu'il n'y a pas de pauvres en Algérie.

L'économie sociale et solidaire : une réponse aux défis socioéconomiques de la Covid-19

Selon l'Organisation Internationale du Travail, « L'économie sociale et solidaire (ESS) est une notion désignant les entreprises et organisations, notamment les coopératives, les mutuelles, les associations et les entreprises sociales, qui ont la particularité de produire des biens, des services et des connaissances tout en poursuivant des objectifs à la fois économiques et sociaux et en favorisant la participation et la solidarité » (OIT, 2019, p. 2). Ce concept d'ESS trouve ses racines historiques dans la volonté de réduire les effets sociaux négatifs de la révolution industrielle (Géraldine et Romain, 2019), et s'adosse à une philosophie qui met au cœur de l'économie non pas le profit et le marché, mais plutôt l'individu et le social dans une perspective de « ré-encastrement de l'économie par rapport à la société » (Polanyi, 2009). L'ESS est par ailleurs sous-tendue par un certain nombre de valeurs et de principes, dont l'équité, la coopération, l'utilité sociale, la solidarité ou l'ancrage local. Ces valeurs et principes, bien que discutés en partie², représentent la ligne de démarcation entre l'ESS et les différentes institutions du secteur public ou privé.

Depuis deux décennies l'ESS a connu un regain d'intérêt, particulièrement depuis la crise financière des « Subprimes » en 2008 qui a révélé les problèmes inhérents de la spéculation financière et économique. Actuellement l'ESS contribue de façon significative à la richesse et au bien-être de plusieurs pays du monde. Dans l'Union-Européenne elle a contribué au PIB en 2017 à hauteur de 8 à 10 % et pour la même année elle a représenté 19,1 millions d'emplois, soit 9 % de la population active (Chaves et Monzón, 2017). Au Canada, la valeur totale de l'ESS s'est chiffrée à 169,2 milliards de dollars en 2017, ce qui représente 8,5 % du PIB de ce pays (Statistique Canada, 2019). Dans des pays émergents comme le Brésil, son apport au PIB est estimé entre 6 à 7 % du PIB (OIT, 2014). Dans la région du Maghreb, l'apport de l'ESS est nettement moins important : en Tunisie elle n'a pas dépassé le 1 % du PIB en 2015 (Elachhab, 2018) et au Maroc elle se situe à 2 % du PIB en 2017 (Quotidien Aujourd'hui le Maroc, 2017). En Algérie, en raison d'absence de statistiques, l'apport de l'ESS est évalué en le rapportant à la population totale des salariés permanents et non permanents, ce qui révèle une contribution à hauteur de moins de 2 %³.

² Voir par exemple les divergences entre le contexte anglosaxon et francophone concernant les organisations à inclure ou à exclure de l'ESS (Laville, 2017). Pour les spécificités du contexte arabe voir (Kandil, 1993).

³ L'économiste Malika Ahmed Zaid affirme dans son étude sur l'ESS en Algérie que ce concept est tellement nouveau, que ça soit sur le plan académique ou sociopolitique, que les données relatives à son développement ne sont pas intégrées dans les statistiques publiques. (Ahmed Zaid, 2013, p. 81).

L'ESS en Algérie présente une certaine particularité. Les cinq types d'organisations qui la composent, à savoir les associations, les fondations, les mutuelles, les coopératives et finalement les entreprises sociales, ne sont pas les vraies porteuses de ce secteur, ce sont plutôt des structures publiques qui l'orientent et lui donnent du poids. Les organisations de l'ESS ont évolué en Algérie depuis l'indépendance, sans remonter plus loin, selon des parcours différents et sont marquées par les grandes orientations politiques et économiques du pays. Sous le régime socialiste, les coopératives et les associations, si l'on se limite à ces deux organisations, n'ont pas eu les mêmes faveurs. Alors que les Coopératives Agricoles de Production de la Révolution Agraires (CAPRA) étaient « chargées de remédier à l'archaïsme des méthodes de production et au parcellement des terres » (Benarkat, 2011, p. 33), la marge de manœuvre des associations était très réduite surtout après la promulgation de la loi relative aux associations de 1971. Mais à partir de 1989, avec l'abandon de l'idéologie socialiste, les associations sont incitées à se développer grâce à une législation favorable, notamment dans le secteur agricole où les coopératives de production sont désormais perçues comme des « stigmates de la période socialiste » (Benarkat, 2011, p. 33). Ce contexte algérien a fait que les organisations de l'ESS ne se sont pas développées de façon cohérente et continue, et par conséquent elles ne se sont pas structurées et organisées dans des fédérations ou des réseaux capables de façonner les modalités des actions solidaires et sociales.

Les études et les rapports réalisés sur l'ESS en Algérie (Charif et Menade, 2015 ; Ahmed Zaid, 2013 ; Achir, 2018), convergent sur l'idée selon laquelle les repères de ce secteur ne sont pas clairs en raison de ses interférences avec les dispositifs socioéconomiques et solidaires mis en place par l'Etat. En effet, pour palier aux conséquences du programme d'ajustement structurel à partir de 1994, plusieurs structures sont mises en place par les pouvoirs publics, comme l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ), L'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM), la Caisse Nationale d'assurance Chômage (CNAC) et l'Agence nationale de la gestion du microcrédit (ANGEM). D'ailleurs tout un ministère, celui de la solidarité nationale, s'est vu attribuer la tâche de lutter contre la précarité, le chômage et la pauvreté. Cette intervention des pouvoirs publics dans le champ du social et de la solidarité a relégué au second plan les organisations de la société civile qui sont censés porter le secteur de l'ESS. Bien que les effets bénéfiques du social et de la solidarité étatique soient incontestables, cependant ils sont souvent perçus à travers une logique rentière et de distribution des richesses (Charif et Menade, 2015), en continuité avec la politique de gratuité de plusieurs services du secteur public, et s'apparentent parfois même à une volonté d'acheter la paix sociale.

Il nous paraît donc nécessaire de promulguer en Algérie une législation propre à ce secteur à même de délimiter clairement ses frontières et de le dynamiser. Sur les trois pays du Maghreb : l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, seule cette dernière s'est dotée récemment d'une loi relative à l'ESS⁴. La ministre algérienne de la solidarité nationale a déclaré en juillet 2019 que son ministère ambitionne d'élaborer un cadre juridique et réglementaire afin de permettre le développement de l'ESS (Quotidien El Moudjahid, 2019). Cette initiative est salutaire et devrait être rapidement mise en application, tant elle peut répondre aux défis urgents de réduire les inégalités sociales mises en évidence par le contexte pandémique actuel. Car l'ESS, par le biais de ses valeurs et principes, peut impulser des dynamiques de développement dans les zones exposées à la pauvreté et à la marginalisation.

Nous avons cité plus haut quelques valeurs et principes qui sous-tendent l'ESS, nous nous focaliserons ici sur un principe qui nous paraît à fort potentiel de développement local, qui est l'ancrage des missions au niveau territorial, c'est-à-dire que ce secteur produit des biens et des services sociaux et économiques qui ambitionnent de servir en premier lieu la collectivité et la communauté locale. Cette dimension peut participer à la réduction des inégalités spatiales qui caractérisent les territoires algériens. Les études qui se sont intéressées au développement des territoires et aux inégalités spatiales en Algérie (Hammouda, 2018 ; Khaoua, 2019), montrent que les communes les moins développées sont situées essentiellement dans les zones montagneuses, dans les hautes plaines steppiques et dans l'extrême Sud. Et les deux tiers des populations de ces communes vivent en zones éparées, c'est-à-dire dans des zones où les investissements sont rares en raison de l'isolement ou de l'éloignement, ce qui réduit considérablement les chances des populations locales d'accéder au travail et de sortir de la précarité. Encourager l'implantation de réseaux de l'ESS dans ces territoires marginalisés, revient à impulser des dynamiques de développement local en donnant aux couches sociales vulnérables la possibilité d'entreprendre économiquement et de s'insérer ainsi dans la dynamique de développement nationale.

La nécessité de mesurer le bénévolat

La notion de bénévolat n'est pas étrangère à l'idée de l'ESS. Selon le Bureau International du Travail, qui se base sur une étude réalisée sur 36 pays, 45 % de la main d'œuvre des institutions de l'ESS dans les pays concernés par l'étude est assurée par des bénévoles. Et en Suède et en Norvège, ce taux atteint respectivement 76 % et 63 % (BIT, 2011). Depuis 2017 le BIT collabore étroitement avec le « Programme des Volontaires des Nations Unis » pour mesurer et analyser le bénévolat et le volontariat. Dans

⁴ Le 17 juin 2020 le parlement tunisien a voté pour le projet de loi relatif à l'ESS. Au Maroc, un projet de loi sur l'ESS existe depuis 2016 mais n'a pas encore été soumis au parlement.

le rapport de 2018 sur l'état du volontariat dans le monde, les effectifs des volontaires sont estimés à 109 millions de travailleurs en équivalent temps plein. Et en termes « d'impact économique, les estimations situent la valeur du travail bénévole à 1 348 milliards de dollars, soit 2,4 % de l'économie mondiale dans son ensemble » (Volontaires ONU, 2017). Ces chiffres qui montrent l'importance du bénévolat dans le monde appuient le constat que ce type d'engagement constitue une énorme ressource renouvelable pour résoudre les problèmes sociaux.

C'est surtout en période de crise que le bénévolat acquiert de la visibilité, lors des catastrophes naturelles, des crises sanitaires (comme c'est le cas de la Covid-19), des conflits, etc. Mais le bénévolat est encore plus important dans la réalisation de missions régulières ou irrégulières en cohésion sociale, en éducation, en soin médical, en environnement ou en culture par exemple. Et le bénévolat représente parfois l'unique secours à des personnes vivant en difficultés ou en détresse.

Actuellement, il est nécessaire en Algérie de procéder à une évaluation du bénévolat⁵ afin de mieux saisir son étendue et ses domaines de prédilection. A notre avis, il ne suffit pas d'avancer le chiffre sur le nombre total des associations pour trancher de l'importance de ces organisations dans la vie sociale et économique du pays. Les enquêtes de terrain que nous avons réalisées sur les associations⁶, montrent que certaines villes du Sud se distinguent par un nombre important d'associations mais dont les répercussions sur le développement local sont très faibles. Par contre, dans une commune villageoise de la wilaya de Bejaia qui détient un faible nombre d'associations, une association de Figuiculteurs a pu labéliser la figue produite localement en coordonnant avec le ministère de l'agriculture, l'université de Bejaïa et l'UE.

L'évaluation du bénévolat est nécessaire aussi afin de mieux l'intégrer dans la réalisation des « Objectifs du Développement Durable » (ODD) pour l'an 2030 auxquels l'Algérie s'est engagée depuis 2015. Comme le mentionne le rapport sur la progression de la mise en œuvre des ODD en Algérie, l'un de ces objectifs majeurs « est de ne laisser aucune frange de la population ni aucun territoire en marge du développement économique et social du pays, particulièrement les catégories de la population les plus vulnérables et les régions défavorisées » (Algérie, Progression de la mise en œuvre des ODD, 2019). Le bénévolat peut ainsi représenter une ressource essentielle dans l'accompagnement des efforts consentis par les pouvoirs publics en faveur des franges sociales vulnérables, particulièrement s'il

⁵ Selon des estimations de l'organisation des Nations-Unis, plus de 100 pays ont déjà mesuré le travail volontaire.

⁶ Enquêtes de terrain réalisées en 2017 dans le cadre de l'étude « Cartographie de la société civile dans les dix communes modèles Cap Del ». Etude réalisée sous la direction de Omar Derras, et commandée par le PNUD/UE et le ministère de l'intérieur.

s'adosse à des valeurs qui s'enracinent dans la société algérienne comme *Touiza*, l'entraide et la solidarité.

Conclusion

En raison de la propagation de la pandémie de Covid-19, la croissance de l'économie mondiale est en baisse, ce qui a réduit considérablement la demande pétrolière mondiale et mener à une chute historique du prix du pétrole en Avril dernier. L'Algérie se trouve actuellement dans un carrefour important pour sortir progressivement de la dépendance aux hydrocarbures et s'engager dans un nouveau modèle de croissance économique capable de réduire les déséquilibres régionaux et territoriaux.

Il est intéressant de noter que le contexte pandémique international actuel a favorisé la tendance très dynamique de valorisation du local, du territoire et du régional, en marche bien avant l'avènement de la pandémie. Des slogans comme « développement des territoires », « relocalisation », « encourager les produits locaux », etc., sont un leitmotiv de cette conjoncture pandémique repris par les dirigeants des différents états pour se projeter dans la phase post-pandémique. Josep Borrell, haut représentant de l'union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, remarque à juste titre que la pandémie de Covid-19 ne marquera pas la fin de la globalisation, mais remettra en cause son fameux triptyque néolibéral : ouverture des marchés, recule de l'Etat et privatisation (Borrell, 2020).

Quel que soit le modèle de croissance que suivra l'Algérie, celui-ci ne pourra porter ses fruits que s'il se base sur des politiques publiques d'intégration des couches sociales vulnérables, car le facteur humain est au cœur de tout processus de développement et de croissance. Dans cette perspective, l'ESS et le bénévolat peuvent jouer un rôle important dans la fondation d'un Etat plus juste où les conditions d'une vie digne seront garanties à tous et à toutes.

Bibliographie

Academy on Social and Solidarity Economy (2014). *Towards Inclusive and Sustainable Development*, 4th edition. Disponible sur https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/---coop/documents/publication/wcms_329359.pdf

Ahmed Zaid, M. (2013), Economie sociale et solidaire (ESS) en Algérie. Dans A. Ghosn (dir.), *L'économie sociale et solidaire au Maghreb. Quelles réalités pour quel avenir ? Algérie, Maroc, Tunisie. Monographies nationales* (pp. 40-85). Ipemed.

Algérie, Progression de la mise en œuvre des ODD (2019), Responsabilité, culture de paix, mixité et pluralité au service de l'Agenda 2030. Disponible sur [https://www.unicef.org/algeria/media/1191/file/Rapport%20National%20Volontaire%202019%20-%20Objectifs%20de%20D%C3%A9veloppement%20Durable%20\(ODD\).pdf](https://www.unicef.org/algeria/media/1191/file/Rapport%20National%20Volontaire%202019%20-%20Objectifs%20de%20D%C3%A9veloppement%20Durable%20(ODD).pdf)

Benarkat, H. (2011). Coopération et association dans la politique agricole en Algérie : l'enjeu sociétal. *Revue sciences humaines*, (35), 29-52.

Bureau International du Travail (2011). *Manuel sur la mesure du travail bénévole*. Disponible sur https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/publication/wcms_166579.pdf

Charif, M., & Menade, A. (2015). L'expérience de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Algérie ! *Les Publications de la Recherche Gouvernance & Economie Sociale*, 01, 73-83.

Chaves, R., & Monzón, J. (2017). *Recent evolutions of the Social Economy in the European Union*, *European Economic and Social Committee*. Disponible sur <https://www.eesc.europa.eu/sites/default/files/files/qe-04-17-875-en-n.pdf>

Elachhab, F. (2018). L'économie sociale et solidaire en Tunisie, un potentiel troisième secteur ? *RECMA*, (349), 71-86.

Hammouda, N. (2018). *Inégalités spatiales*. Alger: CREAD.

Kandil, A. (1993). Defining the non-profit sector: Egypt. Dans M. Salamon & H. Anheier, *working papers of the Johns Hopkins comparative nonprofit sector project*, 10.

Khaoua, N. (2019). Enjeux territoriaux et transition économique en Algérie. Dans K. Direche (dir.), *L'Algérie au Présent, entre Résistances et Changements*, Paris : IRMC-Khartala.

Lacroix, G., & Slitine, R. (2019). *L'économie sociale et solidaire*. Paris : Presses Universitaires de France.

Laville, J. (2017). Du tiers-secteur à l'économie sociale et solidaire. Dans J. Barbier (dir.), *Économie sociale et solidaire et État : À la recherche d'un partenariat pour l'action*. Paris : Institut de la gestion publique et du développement économique. Disponible sur <http://books.openedition.org/igpde/4833>

Organisation Internationale du Travail (2019). *La contribution de l'économie sociale et solidaire et de la finance solidaire à l'avenir du travail*. Disponible sur https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_739380.pdf

Polanyi, K. (2009). *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris : Gallimard.

Quotidien Aujourd'hui Maroc, (2017). L'économie solidaire contribue à hauteur de 2% au PIB. Disponible sur <https://aujourd'hui.ma/economie/leconomie-solidaire-contribue-a-hauteur-de-2-au-pib>

Quotidien El Moudjahid (2019). *Économie sociale et solidaire : Vers la mise en place d'un cadre juridique*. Disponible sur www.elmoudjahid.com/fr/actualites/139486/print

Statistique Canada (2019). *Institutions sans but lucratif et bénévolat : contribution économique, 2007 à 2017*. Disponible sur https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/190305/dq190305a-fra.pdf?st=KW1znQ1_

Volontaires Organisation des Nations unies (2017). *Compter sur, et faire compter le travail des volontaires*. Disponible sur <https://www.unv.org/fr/our-stories/compter-sur-et-faire-compter-le-travail-des-volontaires>